
RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
16-06-20

LIGUE ET CHAMPIONNAT

RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

VOLLEYBALL

Table des matières

ARTICLE 1	RÈGLEMENTS	2
ARTICLE 2	BALLON OFFICIEL	2
ARTICLE 3	UNIFORME.....	2
ARTICLE 4	NOMBRE DE JOUEURS, SUBSTITUTIONS & PARTICIPATION	2
ARTICLE 5	DIMENSION DU TERRAIN ET HAUTEUR DU FILET	3
ARTICLE 6	DURÉE DE JEU	4
ARTICLE 7	CLASSEMENT ET BRIS D'ÉGALITÉ (RENCONTRES 2 DE 3)	4
ARTICLE 8	CLASSEMENT ET BRIS D'ÉGALITÉ (RENCONTRES A SETS FIXES / 2 OU 3)	5
ARTICLE 9	OFFICIELS	6
ARTICLE 10	DISQUALIFICATION	6
ARTICLE 11	COMPORTEMENT LORS DES SERVICES	6
ARTICLE 12	MATÉRIEL	6
ARTICLE 13	MODIFICATION DE L'HORAIRE D'UN TOURNOI	7
ARTICLE 14	CALENDRIER ET FORMULE DE JEU.....	7
ARTICLE 15	CLASSEMENT DE SAISON.....	8
ARTICLE 16	BRIS D'ÉGALITÉ (CLASSEMENT GENERAL).....	9
ARTICLE 17	REPRISE DE RENCONTRES ANNULÉES.....	10
ARTICLE 18	ÉQUIPES D'ÉTOILES	10
ARTICLE 71	CATÉGORIES	11
ARTICLE 72	FORMULE DE COMPÉTITION	11

ARTICLE 73 ACCÈS AUX CHAMPIONNATS (RÉGIONAL-LIGUE)11

ARTICLE 74 MÉRITES SPORTIFS.....12

ARTICLE 75 REPRÉSENTATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL.....12

ANNEXE VB-1 PROTOCOLE D'ÉCHAUFEMENT.....13

ARTICLE 1 RÈGLEMENTS

- 1.1 Les établissements membres des ligues de volleyball s'engagent à respecter l'entente provinciale entre la Fédération de Volleyball du Québec et toutes les instances du RSEQ.
- 1.2 Les règlements en vigueur sont ceux de VBQ sauf les modifications incluses dans cette réglementation spécifique et la réglementation générale du RSEQ-QCA.

ARTICLE 2 BALLON OFFICIEL

- BADEN SE VX5 (peu importe la couleur)

L'organisateur doit fournir 2 ballons officiels (1 par terrain). À défaut de, l'officiel choisira un ballon approprié parmi les ballons utilisés lors de l'échauffement des équipes.

ARTICLE 3 UNIFORME

- 3.1 Tous les joueurs doivent porter un gilet de modèle et de couleur uniforme. Les mêmes exigences sont fortement recommandées pour le short et les bas, mais non obligatoires. **Les gilets doivent être numérotés à l'avant et à l'arrière (au centre) - (1 à 99 tel que VBQ).** Les chiffres doivent avoir une hauteur minimale **à l'avant de 10 à 15 cm et au dos de 15 à 20 cm.**

Les joueurs libéros doivent porter une tenue qui a une couleur dominante différente de toutes les couleurs utilisées pour le reste de l'équipe. La tenue doit nettement contraster du reste de l'équipe. La tenue du Libéro doit être numérotée comme les autres membres de l'équipe.

N.B. Lors du renouvellement de gilet officiel, les écoles sont fortement invitées à faire apposer le logo RSEQ, tel que prescrit.

- 3.2 Une plainte (protêt) à cet effet, en deuxième moitié de saison, entraîne la disqualification du joueur non conforme. Une certaine tolérance est appliquée en début de saison et l'institution fautive est avisée de régulariser la situation pour le tournoi suivant.

ARTICLE 4 NOMBRE DE JOUEURS, SUBSTITUTIONS & PARTICIPATION

- 4.1 Nombre minimum = **6 joueurs** habillés et en état de jouer au début de chaque rencontre.
- 4.2 Le nombre maximum de joueurs utilisés pour une rencontre est de 14 joueurs (identifiés sur la feuille de pointage). La gestion de l'alignement est indépendante pour chaque rencontre, même si disputé sous forme de tournoi. L'entraîneur est responsable de valider son alignement à chaque rencontre et rayer les absents.
- 4.3 L'utilisation du joueur libero est interdite au Benjamin et cadet masculin. La règle des 12 substitutions s'applique à ces catégories.

4.4 **BENJAMIN**

4.4.1 JEU ÉQUITABLE

Pour la catégorie benjamine, lors d'un match, si les deux équipes ont 10 athlètes et plus, la règle du jeu équitable s'appliquera intégralement aux deux équipes, peu importe le nombre d'athlètes. C'est-à-dire que les athlètes qui n'étaient pas partants lors de la première manche devront débiter la deuxième manche (exemple : une équipe de 10 joueurs devra avoir 4 nouveaux joueurs partants à la deuxième manche, tandis qu'une équipe à 12 devra en avoir 6). Par contre, si une des 2 équipes a moins de 10 athlètes (8 ou 9), les deux équipes pourront faire débiter le même nombre d'athlètes lors de la 2^e manche. Donc, si l'équipe « X » a 8 athlètes, les 2 athlètes qui n'ont pas débiter la première manche devront débiter la deuxième. Ce qui veut dire que l'équipe adverse pourrait faire débiter la deuxième manche avec 2 nouveaux athlètes seulement, même si elle a 10 ou 12 athlètes. Dans les 2 situations, aucun changement ne sera toléré, et ce, pour aucun joueur avant 12 points mis à part pour les causes de blessure. Les joueurs sortis pour cause de blessure ne peuvent revenir au jeu durant la même manche.

4.4.2 Un(e) joueur(se) peut faire un maximum de 5 points consécutifs, inscrits à son crédit au service sur la feuille de match, après quoi l'équipe adverse récupère le service. (La réglementation de VBQ s'applique)

N.B. Peu importe la façon, sur la feuille de pointage, on ne peut pas inscrire dans une case d'un joueur au service un chiffre plus élevé que 5. Après quoi, l'équipe adverse récupère le ballon, sans faire de point.

4.4.3 **En benjamin, lors des 2 premiers tournois**

Lors d'un échange, une équipe doit obligatoirement faire 2 contacts avant de renvoyer la balle à l'adversaire sauf lors de jeu au-dessus du filet.

ARTICLE 5 DIMENSION DU TERRAIN ET HAUTEUR DU FILET

Pour la catégorie BENJAMIN 4x4, le terrain doit avoir une dimension MINIMALE d'un terrain de badminton (double) soit : 6m10 (large) x 6m70 (profondeur) OU un maximum de 7m x 7m (terrain de volleyball partiel).

<u>Hauteur du filet / catég.</u>	MASCULIN	FÉMININ
Juvenile	2 m 43	2 m 24
Cadet	2 m 35	2 m 24
Benjamin	2 m 24	2 m 15
Mini 4x4	2 m 00	2 m 00

ARTICLE 6 DURÉE DE JEU

- 6.1 Chaque institution hôteesse à l'obligation de donner accès à l'école 1h avant le match et à 30 minutes d'avance pour le gymnase.
- 6.2 Une période minimale de **10 minutes (5-5)**, sur le terrain, est accordée à une équipe uniquement pour sa première rencontre de la journée ou lors d'une rencontre éliminatoire.
Lors des rencontres suivantes, un minimum de **6 minutes (3-3)**, à compter du moment où le terrain est accessible (libéré par les équipes de la rencontre précédente). La durée maximale est déterminée par l'heure prévue à l'horaire. Aucune rencontre ne doit débiter en retard, à moins que ce ne soit pour faire respecter la période minimale d'échauffement.
- 6.3 Toutes les rencontres se déroulent à pointage continu. Les sets réguliers sont de 25 points, et les sets déterminants (3^e set d'un 2 de 3) est de 15 points. Tous les sets doivent se terminer avec un écart minimal de 2 points, et ce, sans plafond.

ARTICLE 7 CLASSEMENT ET BRIS D'ÉGALITÉ (RENCONTRES 2 DE 3)

- 7.1 Pour déterminer le classement, on regarde la fiche victoire/défaite des équipes selon leur match joué. Pour les tournois à 8 équipes, chaque équipe a joué 3 matchs en ronde préliminaire, soit une contre chaque équipe de sa section. Pour les tournois à 6 (2 matchs dans sa section) ou 7 équipes (4 matchs de la journée), Le nombre de victoire (4, 3, 2, 1 ou 0) détermine donc le rang.

Exemple : Une équipe ayant une fiche de 3 matchs victorieux (que ce soit en 2 sets ou 3) passera devant une équipe ayant 2 matchs victorieux (que ce soit en 2 sets ou 3).

7.2.1 TOURNOI AVEC ROTATION COMPLÈTE (égalité entre 2 équipes)

Cet article peut être utilisé sur une rotation complète (toutes les équipes d'une même section s'affrontent (ex. : tournoi à 8 équipes qui se sépare en 2 sections égales de 4 équipes ou tournoi à 6 équipes qui se sépare en 2 sections égales de 3 équipes)) ou incomplète (tournoi à 7 équipes, alors que les équipes ne s'affrontent pas toutes). Si 2 équipes ont le même nombre de victoires (que ce soit en 2 ou 3 sets) :

- Premier bris d'égalité : Le résultat du match opposant ces 2 équipes (s'il y a lieu). Comme le match s'est joué en 2 de 3, il y aura forcément une équipe gagnante.
- Deuxième bris d'égalité (si les équipes ne se sont pas affrontées) : Meilleur quotient* des sets gagnés et sets perdus de tous les matchs de la rotation. (SG/SP)
- Troisième bris d'égalité (si les équipes ne sont pas affrontées) : Meilleur quotient* des points pour et des points contre de tous les sets de la rotation. (PP/PC)

7.2.2 **TOURNOI AVEC ROTATION COMPLÈTE (égalité entre 3 équipes)**

Cet article peut être utilisé sur une rotation complète (toutes les équipes d'une même section s'affrontent (ex. : tournoi à 8 équipes qui se sépare en 2 sections égales de 4 équipes) ou incomplète (tournoi à 7 équipes, alors que les équipes ne s'affrontent pas toutes)). Si 3 équipes ont le même nombre de victoires (que ce soit en 2 ou 3 sets) :

- Premier bris d'égalité : Meilleur quotient* des matchs gagnés et matchs perdus opposant les équipes à égalité (règle générale, la situation devrait être 1 victoire et 1 défaite pour chaque équipe). (MG/MP)
- Deuxième bris d'égalité : Meilleur quotient* des sets gagnés et sets perdus opposant les équipes à égalité (est-ce que les victoires ou défaites contre les équipes à égalité se sont soldés en 2 ou 3 sets). (SG/SP)
 - Exemple :
 - L'équipe A gagne contre l'équipe B en 2 sets.
 - L'équipe B gagne contre l'équipe C en 2 sets.
 - L'équipe C gagne contre l'équipe A en 2 sets.
 - **Résultats :**
 - Fiche équipe A : 2 sets gagnés et 2 sets perdus = $2/2 = 1$
 - Fiche équipe B : 2 sets gagnés et 2 sets perdus = $2/2 = 1$
 - Fiche équipe C : 2 sets gagnés et 2 sets perdus = $2/2 = 1$
 - Comme l'égalité est maintenue, le prochain bris d'égalité doit être utilisé.
 - Troisième bris d'égalité : Meilleur quotient* des points pour et des points des sets opposant les équipes à égalité. (PP/PC)
 - Quatrième bris d'égalité : Meilleur quotient* des sets gagnés et sets perdus de tous les matchs de la rotation. (SG/SP)
 - Cinquième bris d'égalité : Meilleur quotient* des points pour et des points contre de tous les sets de la rotation. (PP/PC)

* Le quotient étant le résultat d'une division et non un différentiel, qui est le résultat d'une soustraction.

ARTICLE 8 CLASSEMENT ET BRIS D'ÉGALITÉ (RENCONTRES À SETS FIXES / 2 OU 3)

8.1 Pour toutes les rencontres ayant un nombre de sets fixes 2 OU 3 sets, on tient compte du ratio « sets gagnés / sets perdus ». En cas de tournoi à rotation inégale ou incomplète, le bris d'égalité spécifique à la situation sera précisé spécifiquement.

8.2 TOURNOI AVEC ROTATION COMPLÈTE (BRIS D'ÉGALITÉ)

Le rang des équipes est déterminé par le nombre de sets gagnés sur l'ensemble des rencontres de la rotation.

En cas d'égalité du nombre de sets gagnés, entre 2 ou plusieurs équipes, le bris se fait en priorisant les avantages acquis selon l'ordre des critères suivants, jusqu'à ce que l'égalité soit totalement brisée, et ce, sans revenir à un critère précédent :

1. Meilleur quotient des sets gagnés et set perdus des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
2. Meilleur quotient des points pour et des points contre des sets, des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
3. Meilleur quotient des points pour et des points contre de tous les sets des rencontres de la rotation.

ARTICLE 9 OFFICIELS

9.1 En cas d'absence d'un arbitre à une rencontre (tournoi), les entraîneurs doivent s'entendre sur une modalité de dépannage et tenir officiellement la rencontre. Dans ce cas, la personne qui a officié doit, pour être payée, indiquer son nom comme officiel sur la feuille de pointage et s'identifier avec coordonnées auprès du responsable du tournoi afin d'être signalé dans le rapport de l'organisateur. Coordonnées requises (nom, adresse, école et numéro de téléphone). (À défaut d'identification, les 2 écoles seront créditées).

9.2 Les officiels mineurs (marqueurs) sont fournis par l'organisation hôte.

ARTICLE 10 DISQUALIFICATION

Un entraîneur ou un joueur **disqualifié** (cartons jaune et rouge), se voit automatiquement suspendu pour la rencontre suivante (match complet).

ARTICLE 11 COMPORTEMENT LORS DES SERVICES

Il est interdit pour tous les joueurs et entraîneurs des équipes en action et sur le banc de manifester de manière à déranger l'athlète au service (vocal ou physique) à partir du moment où l'arbitre autorise le service. Il est permis d'émettre des indications tactiques aux athlètes durant ce temps.

Sanction :

- Première offense : Avertissement
- Deuxième offense : Reprise du service s'il est échoué

ARTICLE 12 MATÉRIEL

L'institution-hôte doit fournir le matériel nécessaire au bon déroulement des rencontres :

- Bancs des joueurs
- Tables pour officiels mineurs
- Tableau d'affichage de points
- Chaise d'arbitre
- Filets et tiges verticales

ARTICLE 13 MODIFICATION DE L'HORAIRE D'UN TOURNOI

En cas d'erreur dans la conception de l'horaire d'un tournoi, le responsable de compétition peut le corriger avec l'accord des entraîneurs concernés et le RSEQ-QCA. Toute autre modification à l'horaire ne peut se faire qu'avec l'accord de tous les entraîneurs concernés **et l'officiel** ou avec l'autorisation du RSEQ-QCA.

- 13.1 L'organisateur du tournoi, conjointement avec les entraîneurs concernés et les officiels, peut devancer des matchs dans un objectif d'alléger la journée.
- 13.2 Les équipes qui auront joué 2 matchs consécutifs pourront avoir droit à une pause de 30 minutes avant l'appel des capitaines pour le match suivant.

ARTICLE 14 CALENDRIER ET FORMULE DE JEU

Pour toutes les catégories, il y a 5 tournois. En benjamin, les deux premiers tournois sont des tournois de classement tandis qu'en Cadet et Juvénile, seul le premier tournoi est un tournoi de classement.

La composition des tournois de classement est produite selon la préinscription (D3/D4).

Pour les équipes préinscrites en Division 2, les horaires seront créés à partir d'un semage de cette composition :

- Cadet D3 : 50% du résultat du cadet de la dernière année + 50% du résultat du benjamin de la dernière année.
- Juvénile D3 : 30% du résultat du juvénile de la dernière année + 70% du résultat du cadet de la dernière année.

Les appellations seront attribuées aux catégories selon l'ordre suivant :

- 2 sections : D3-D4
3 sections : D3-D4-D4n1
4 sections : D3-D4-D4n1-D4n2
5 sections : D3-D4-D4n1-D4n2- D4n3
6 sections : D3-D4-D4n1-D4n2- D4n3-D4n4
7 sections : D3-D4-D4n1-D4n2- D4n3-D4n4-D4n5

Le principe de motion-démotion sera appliqué lors des trois tournois suivants en benjamin et des 4 tournois suivants en cadet et juvénile.

14.1 Promotion-relégation

Après chaque tournoi, les équipes sont reclassées selon le principe de promotion-relégation suivant:

Lorsqu'une ligue contient 3 sections et plus : les équipes qui terminent au premier et deuxième rang sont promues au niveau supérieur tandis que celles qui terminent au septième et huitième rang sont reléguées au niveau inférieur;

Pour les derniers niveaux, dans le cas de sections de 6 équipes ou moins, une seule équipe sera promue et une seule sera reléguée.

14.2 Formule de tournoi

Section à 8 équipes

- Deux sections de 4
- Rotation complète intra section
- Parties de classement selon la formule suivante :
A1 vs B1, A2 vs B2, A3 vs B3, A4 vs B4

Section à 4 équipes

- Rotation complète
- Parties de classement 1 vs 2, 3 vs 4

Sections à 5 équipes

- Rotation complète

Sections à 6 équipes

- Deux sections de 3
- Rotation complète intra section
- Parties de classement selon la formule suivante
- Le 1^{er} et le 2^{ème} de sections se croisent
- Les 3^{èmes} de sections s'affrontent
- Les gagnants de 1^{er} vs 2^{ème} s'affrontent
- Les perdants de 1^{er} et le 2^{ème} affrontent les 3^{èmes} (si possible pas de la même section)

Sections à 7 équipes

- Rotation incomplète

ARTICLE 15 CLASSEMENT DE SAISON

15.1 Pour chaque tournoi suite aux tournois de classement, les équipes reçoivent des points pour les trois premiers matchs gagnés ou perdus selon le principe suivant :

- Match gagné en 2 sets : 4 points
- Match gagné en 2 de 3 : 3 points
- Match perdu en 2 de 3 : 2 points
- Match perdu en 2 sets : 1 point

Le nombre de points accordés pour chaque match perdu en 3 sets dans un niveau est équivalent au nombre de points accordé en 2 sets dans le niveau inférieur.

Pour toutes les catégories inférieures, le nombre de points diminue de 2 jusqu'au dernier niveau où un match perdu en 2 set vaut 1.

Exemple pour une catégorie à 5 niveaux

Niveau	MG 2 sets	MG 2/3	MP 2/3	MP 2 sets
D2	12	11	10	9
D2b	10	9	8	7
D2c	8	7	6	5
D3	6	5	4	3
D3b	4	3	2	1

N.B. Pour les sections à 5 équipes, une règle de 3 sera appliquée au pointage de chaque équipe afin de donner un pointage équivalent.

Ex : Une équipe dans une section de 5 qui a cumulé 9 points de matchs sur une possibilité de 12 :

$$9 \times 9 \div 12 = 6.75$$

Le pointage de l'équipe sera donc de 7 points.

15.2 Pour chaque tournoi suite aux tournois de classement, les équipes reçoivent des points pour le dernier match gagné ou perdu selon le principe suivant :

- Match 1^{er} Pool A vs 1^{er} Pool B gagné : 8 points
- Match 1^{er} Pool A vs 1^{er} Pool B perdu : 6 points
- Match 2^e Pool A vs 2^e Pool B gagné : 6 points
- Match 2^e Pool A vs 2^e Pool B perdu : 4 points
- Match 3^e Pool A vs 3^e Pool B gagné : 4 points
- Match 3^e Pool A vs 3^e Pool B perdu : 2 points
- Match 4^e Pool A vs 4^e Pool B gagné : 2 points
- Match 4^e Pool A vs 4^e Pool B perdu : 0 point

Niveau	1 ^{ère} place	2 ^e place	3 ^e place	4 ^e place	5 ^e place	6 ^e place	7 ^e place	8 ^e place
1	16	14	14	12	12	10	10	8
2	14	12	12	10	10	8	8	6
3	12	10	10	8	8	6	6	4
4	10	8	8	6	6	4	4	2
5	8	6	6	4	4	2	2	0

15.3 Un classement général est établi en fonction de ces points pour les tournois 3 à 5 en benjamin et 2 à 5 en cadet et juvénile.

ARTICLE 16 BRIS D'ÉGALITÉ (CLASSEMENT GÉNÉRAL)

En cas d'égalité au classement général, les critères de l'article 7 ou 8 (selon le cas) sont utilisés dans l'ordre pour briser l'égalité d'après les résultats obtenus lors des tournois comptant pour le classement général.

ARTICLE 17 REPRISE DE RENCONTRES ANNULÉES

- 17.1 Lorsqu'une équipe ne peut se présenter à cause de raisons majeures reconnues par le RSEQ-QCA (tempête, accident, etc.) et que le tournoi se déroule, elle doit prendre les arrangements pour rejouer ses rencontres dans les plus brefs délais (à sa charge). « à défaut : Décision finale par le comité de vigilance ».
- 17.2 Le responsable sportif de l'école doit envoyer au RSEQ-QCA les raisons de l'absence, au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant le tournoi.
- 17.3 Une équipe qui déclare forfait pour un tournoi est exclue des séries éliminatoires.

ARTICLE 18 ÉQUIPES D'ÉTOILES

Pour les niveaux 1, une première équipe d'étoiles est nommée, composée d'un joueur par équipe pour les positions 1 à 6 lors du championnat.

Une 2^e équipe est nommée également, composée d'un joueur des positions 7 et 8 et de 4 autres joueurs nommés par les entraîneurs.

Ces athlètes reçoivent un fanion étoile.

Pour tous les autres niveaux, les équipes nomment un athlète étoile qui sera affiché avec les résultats du championnat.

Ces athlètes ne reçoivent pas de fanion étoile.

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
16-06-20

CHAMPIONNAT

RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

VOLLEYBALL

ARTICLE 71 CATÉGORIES

Benjamin, cadet et juvénile :
Niveau 1, niveau 2, niveau 3, niveau 4, ...

ARTICLE 72 FORMULE DE COMPÉTITION

72.1 Section à 8 équipes

- Deux sections de 4
- Rotation complète intra section
- Demi-finale A1 vs B2, B1 vs A2
- Finale Or Gagnant vs Gagnant, Finale Bronze Perdant vs Perdant

ARTICLE 73 ACCÈS AUX CHAMPIONNATS (RÉGIONAL-LIGUE)

73.1 Pour toutes les catégories, les huit (8) meilleures équipes au classement général après 5 tournois seront regroupées pour le championnat D3 de la catégorie.
Les équipes suivantes au classement seront regroupées en groupe de 8 pour des championnats D4 par niveau (niveau 1, niveau 2, niveau 3, ...)
Toutes les équipes excédentaires au classement qui ne peuvent former un groupe de 8 sont exclues des championnats.

73.2 Équipes extérieures

Aucune équipe extérieure aux ligues ne peut accéder au championnat régional.

73.3 Équipe hôte du championnat régional (Div.3)

L'équipe en tête du classement après le 5^e tournoi aura le choix d'être hôte du régional ou de céder son privilège à l'équipe suivante et ainsi de suite.

ARTICLE 74 MÉRITES SPORTIFS

74.1 Niveau 1

- Bannière régionale à l'équipe championne
- 14 médailles régionales O-A-B aux 3 premières équipes

Les 4 niveaux suivants :

- Bannière ligue à l'équipe championne
- 14 médailles locales O-A-B aux 3 premières équipes

Après les 5 premiers niveaux

Exemple : niveau 1, niveau 2, niveau 3, niveau 4, niveau 5, niveau 6, / ...

- 14 médailles locales O-A-B aux 3 premières équipes

ARTICLE 75 REPRÉSENTATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

- 75.1 La délégation maximale au championnat provincial dans chaque catégorie/sexe est composée de :
- 15 joueurs, incluant 3 substituts;
 - 2 entraîneurs/accompagnateurs, dont obligatoirement un responsable de l'hébergement et du même sexe que les joueurs (ses);
 - L'entraîneur doit détenir au minimum une certification de niveau I.

Voir règlements du RSEQ provincial www.rseq.ca

ANNEXE VB-1 PROTOCOLE D'ÉCHAUFFEMENT

Dans le but de réduire l'occurrence des blessures et des commotions cérébrales au cours des parties, Volleyball Canada a développé le protocole d'échauffement suivant. Ce protocole doit être suivi par toutes les équipes au moment de leur échauffement officiel au filet :

1. Les athlètes ne peuvent pas traverser sous le filet dans le camp adverse après avoir effectué leur frappe d'attaque.
2. Les athlètes doivent demeurer de leur côté du filet immédiatement après leur frappe d'attaque, et ne peuvent se déplacer vers le camp adverse que depuis l'extérieur du terrain.
3. Les ballons envoyés vers le côté attaquant, depuis le côté adverse, doivent être envoyés depuis l'extérieur du terrain à une distance minimale de six mètres du filet.
4. Les ballons seront récupérés par l'équipe adverse et devra être dirigés le long des lignes de côté, et non au travers du camp adverse.
5. Pour les équipes qui ne suivent pas le protocole d'échauffement, les arbitres indiqueront sur la feuille de pointage le non-respect du protocole d'échauffement. Tout dépendant de l'événement, la ligue, l'APT ou Volleyball Canada déterminera la conséquence appropriée pour le non-respect du protocole d'échauffement.